



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Programme bénéficiant à la nature et aux populations locales lancé en Afrique occidentale

24 avril 2019, Abidjan, Côte d'Ivoire. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) organisent conjointement l'atelier régional de lancement, pour l'Afrique occidentale, de la seconde phase du Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA). Cet atelier se déroule les 24 et 25 avril 2019 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, sous la co-présidence du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire.

Initiative du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), **le Programme BIOPAMA** vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les 79 pays de ces régions. Financé par le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) de l'Union européenne (UE), la seconde phase de ce Programme a débuté en septembre 2017 et s'étendra jusqu'en juin 2023.

*"Dans un contexte global de développement durable et en particulier de lutte contre les effets néfastes du changement climatique, l'UE s'appuyant sur ses objectifs majeurs pour la planète, et partenaire des pays ACP, a décidé à juste titre, de les accompagner dans cette prise de conscience", déclare **M. Michel LALOGÉ, Chef de coopération à la Délégation de l'Union européenne (UE) en Côte d'Ivoire.** "A cet effet, à travers le Programme BIOPAMA, l'UE a décidé d'investir 60 millions d'euros à travers la collaboration avec le Groupe ACP, pour la conservation de la biodiversité tout en soutenant le développement des zones périphériques des aires protégées en y incluant les populations riveraines, favorisant ainsi la stabilité de ces territoires ruraux", a-t-il continué.*

En Afrique Occidentale, les partenaires de mise en œuvre du programme sont le Programme Afrique centrale et occidentale de l'UICN et le Centre commun de recherche de la Commission européenne ; et la Commission de l'UEMOA est son porteur institutionnel.

*"La diversité biologique est un patrimoine naturel qui possède de très nombreux bienfaits indispensables à la vie de l'homme et d'autres espèces. Il est donc de notre devoir de la protéger", souligne **Prof. Joseph Séka SEKA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire.** Par la mise en œuvre de ce programme en Afrique occidentale, les gouvernements nationaux, les ONGs, les communautés et les autres organisations recevront des appuis pour atteindre leurs objectifs de conservation, protéger la biodiversité et contribuer au bien-être des populations qui dépendent de ces ressources naturelles.*

Le Programme BIOPAMA, qui a commencé en 2011 avec une première phase, fournit des données de haute qualité sur le statut des aires protégées, le braconnage, l'exploitation illégale du bois et de nombreux autres sujets. Grâce à ces données, le Programme aide à prioriser les interventions et investissements immédiats dans les aires protégées, là où ils sont le plus nécessaires. **M. Aliou FAYE, Directeur régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale et Occidentale** précise que *"pour la seconde phase de BIOPAMA, l'UICN poursuivra son engagement à collaborer avec les parties prenantes au Programme pour offrir des connaissances crédibles et fiables sur l'état des ressources naturelles en général et des aires protégées en particulier, en vue d'influencer les décisions à différents niveaux".*

Les acteurs du domaine de la conservation en Afrique Occidentale auront l'occasion au cours de l'atelier de lancement de la seconde phase du BIOPAMA de s'imprégner des activités prévues par le Programme, et marquer une appropriation régionale du processus. *"Ils devront faire de la conservation et la valorisation des aires protégées et de la biodiversité, un jalon de plus pour l'intégration sous-régionale en Afrique de l'Ouest »*, souligne **M. Jean Gustave SANON, Représentant Résident de la Commission de l'UEMOA à Abidjan.**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- Félicité MANGANG : felicite.mangang@iucn.org
- Roxana BUCIOACA : Roxana.BUCIOACA@iucn.org

Pour plus d'information sur le Programme BIOPAMA, consultez le site web : www.biopama.org/fr

Notes pour les rédacteurs

À propos de l'UICN

L'UICN est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses plus de 1300 organisations Membres et les compétences de plus de 13 000 experts. L'UICN fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver.

<http://www.uicn.org/fr>

<https://twitter.com/IUCN/>

À propos du BIOPAMA

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), dans les aires protégées et les communautés avoisinantes. Il s'agit d'une initiative du Groupe de pays ACP financée par le 11^e Fonds européen de développement de l'Union européenne, mise en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE). S'appuyant sur les cinq premières années d'activités financées par le 10^e Fonds européen de développement, la seconde phase du BIOPAMA offre des outils pour la gestion des données et de l'information, des services pour l'amélioration des connaissances et des capacités en faveur de la planification et de la prise de décision des aires protégées, et des opportunités de financement pour des actions spécifiques locales.

www.biopama.org/fr

A propos du Groupe des Etats ACP

Le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est la plus grande organisation intergouvernementale transnationale de pays en développement du système international, avec 79 Etats Membres d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Aujourd'hui, le but principal du Groupe ACP est la promotion de la solidarité Sud-Sud et la coopération Nord-Sud pour le développement durable des pays ACP et leur intégration dans l'économie mondiale. www.acp.int

A propos de l'Union européenne

L'Union européenne est constituée de 28 États membres qui ont décidé de mettre en commun graduellement leur savoir-faire, leurs ressources et leurs destins. Durant une période d'élargissement de 50 ans, ils ont construit ensemble une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en préservant la diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne est déterminée à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières. www.europa.eu

À propos de la Commission européenne et le Centre commun de recherche (CCR)

La Commission européenne (CE) est l'organe exécutif de l'Union européenne (UE), qui est le premier donateur mondial d'aide publique au développement. Comme le service scientifique interne de la Commission européenne, le Centre commun de recherche (CCR) fournit les politiques de l'UE avec un support indépendant et fondé sur un soutien scientifique et technique, y compris les politiques et les programmes à l'échelle mondiale et en particulier celles mettant l'accent sur le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). www.ec.europa.eu

À propos de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) regroupe huit Etats que sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'UEMOA a pour objectif essentiel, l'édification en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production ainsi que de la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

www.uemoa.int

À propos du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) de Côte d'Ivoire

La mission du MEDD est de coordonner et impulser toutes les actions et politiques nationales en matière de préservation, de protection d'un cadre de vie sain et promouvoir une écocitoyenneté responsable et durable conformément aux Objectifs de Développement Durable.

<http://www.environnement.gouv.ci/>



www.biopama.org